

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

05 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 janvier à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

05 janvier 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 19

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,
Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Marie CALURAUD,
Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Germaine DE BENGY, Régis MENNESSIER,
Chrystèl GOND, Anita GUINARD-AKRETCHE, Marie-Alvina SKURA,
Germaine DE BENGY, Dominique PERRAGUIN

Absentes avec pouvoir : Sébastien CHABOT pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Tarifs location salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des tarifs communaux à compter du 1^{er} février: à savoir :

	Personnes extérieures	Habitants de la commune
Soirée dansante	440,00 €	235,00 €
Banquet, mariage (1 jour)	440,00 €	235,00 €
Banquet, mariage (2 jours)	545,00 €	285,00 €
Réunion à but non lucratif	420,00 €	220,00 €
Réunion de travail	155,00 €	110,00 €
Vin d'honneur	205,00 €	115,00 €
Expo	205,00 €	115,00 €

Du 15 octobre au 15 avril, un forfait chauffage de 60,00 € par jour sera facturé (soirée dansante, banquet, mariage).

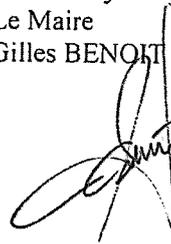
Un chèque de caution d'un montant de 200,00 € sera demandé lors de la validation de la réservation.

Secrétaire de séance
Pascal RENARD



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 16 janvier 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 16-01-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 16-01-2023
D 12.01.23_1

REÇU EN PREFECTURE
le 16/01/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-2118-02061-2023 0112-0120123_1-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

05 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 janvier à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

05 janvier 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 19

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,
Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Marie CALURAUD,
Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Germaine DE BENGY, Régis MENNESSIER,
Chrystèl GOND, Anita GUINARD-AKRETICHE, Marie-Alvina SKURA,
Germaine DE BENGY, Dominique PERRAGUIN

Absentes avec pouvoir : Sébastien CHABOT pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Tarifs location salle des sports (salle des associations)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des tarifs communaux à compter du 1^{er} février: à savoir :

Personnes extérieures : **220,00 €**

Habitants de la commune : **125,00 €**

Du 15 octobre au 15 avril, un forfait chauffage de **30,00 €** par jour sera facturé

Un chèque de caution d'un montant de **200,00 €** sera demandé lors de la validation de la réservation

Secrétaire de séance

Pascal RENARD

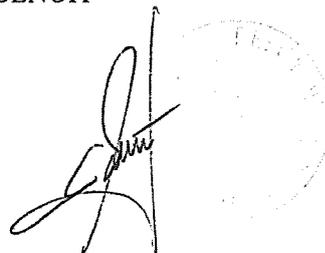


Diffusion sur le site internet de la commune 16-01-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 16-01-2023
D 12.01.23_2

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 16 janvier 2023

Le Maire

Gilles BENOIT



REÇU EN PREFECTURE

le 16/01/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-018-2118-02061-20230112-0120123_2-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

05 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 janvier à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

05 janvier 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 19

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,
Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Marie CALURAUD,
Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Germaine DE BENGY, Régis MENNESSIER,
Chrystèl GOND, Anita GUINARD-AKRETCHE, Marie-Alvina SKURA,
Germaine DE BENGY, Dominique PERRAGUIN

Absentes avec pouvoir : Sébastien CHABOT pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Tarifs cimetière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des tarifs communaux à compter du 1^{er} février : à savoir :

Concessions : 30 ans : **150,00 €**
50 ans : **300,00 €**

Cavernes : 30 ans : **500,00 €**
50 ans : **620,00 €**

Colombarium : 30 ans : **890,00 €**
50 ans : **1 200,00 €**

Frais d'ouverture d'alvéoles : **90,00 €**

Secrétaire de séance
Pascal RENARD



Diffusion sur le site internet de la commune 16-01-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 16-01-2023
D 12.01.23_3

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 16 janvier 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

05 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 janvier à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

05 janvier 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Marie CALURAUD, Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Pascal RENARD, Germaine DE BENGY, Régis MENNESSIER, Chrystèl GOND, Anita GUINARD-AKRETICHE, Marie-Alvina SKURA, Germaine DE BENGY, Dominique PERRAGUIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 19

Absentes avec pouvoir : Sébastien CHABOT pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : actualisation du prix du fournisseur « API Restauration »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le réajustement des tarifs proposés par API, applicable au 1^{er} février 2023 :
Pourcentage d'augmentation = 8 % ce qui représente 0,315 € TTC d'augmentation pour le repas.

Prestation	Ancien tarif		Nouveau tarif		
	HT	TTC	HT	Taux TVA	TTC
Repas scolaire	3,731 €	3,936 €	4,029 €	5,5 %	4,251 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les nouveaux tarifs proposés par API au 1^{er} janvier 2023

- Repas cantine : tarif facturé aux familles

Au regard de la proposition du fournisseur en restauration scolaire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 14 voix pour et 5 abstentions, (Mesdames, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Angélique HUET et Messieurs Sébastien CHABOT, Jean-Baptiste QUINDROIT n'ont pas pris part au vote ayant eux même des enfants inscrits dans les écoles)

-d'augmenter le prix du repas scolaire facturé aux familles et qui est de 4,25 € à compter du 1^{er} février 2023

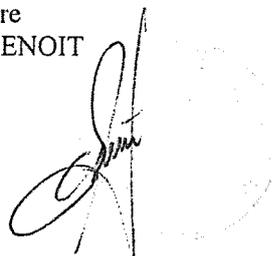
Secrétaire de séance
Pascal RENARD



Diffusion sur le site internet de la commune 16-01-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 16-01-2023
D 12.01.23_4

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 16 janvier 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



REÇU EN PREFECTURE
le 16/01/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20230112-0120123_4-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

05 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 janvier à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

05 janvier 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 19

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,
Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Marie CALURAUD,
Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Germaine DE BENGY, Régis MENNESSIER,
Chrystèl GOND, Anita GUINARD-AKRETICHE, Marie-Alvina SKURA,
Germaine DE BENGY, Dominique PERRAGUIN

Absentes avec pouvoir : Sébastien CHABOT pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Convention de mutualisation des frais de transport au gymnase**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de règlement de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry relative à la mutualisation des frais de transports des élèves de l'école primaire, à destination du gymnase Cathy Melain à Saint Martin d'Auxigny pour les années scolaires 2021-2022. Les frais de transports sont évalués à 14,88 € par enfant pour l'année scolaire 2021-2022. Soit 104 enfants ayant participé pour l'année 2021-2022, le montant du remboursement s'élève à **1 547,52 €**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

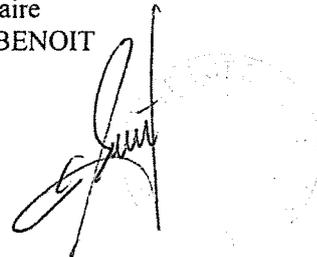
- approuvent ce montant
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communes et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Secrétaire de séance
Pascal RENARD

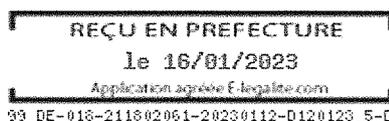


Fait à Saint-Eloy de Gy, le 16 janvier 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 16-01-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 16-01-2023
D 12.01.23_5



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

05 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 janvier à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

05 janvier 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 19

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,
Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Marie CALURAUD,
Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Germaine DE BENGY, Régis MENNESSIER,
Chrystél GOND, Anita GUINARD-AKRETICHE, Marie-Alvina SKURA,
Germaine DE BENGY, Dominique PERRAGUIN

Absentes avec pouvoir : Sébastien CHABOT pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,
« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de cette dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu le budget primitif 2022

Autorise jusqu'à l'adoption du budget communal 2023, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, ainsi répartis :

Budget	Chapitre	Crédits ouverts 2022	Montant autorisé avant BP 2023 au titre du quart des crédits
	20	55 000.00	13 750.00
	204	18 000.00	4 500.00
	21	235 960.00	58 990.00

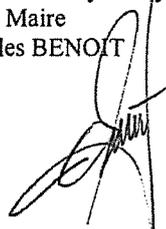
Secrétaire de séance
Pascal RENARD



Diffusion sur le site internet de la commune 16-01-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 16-01-2023
D 12.01.23_6

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 16 janvier 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



REÇU EN PREFECTURE
Le 16/01/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20230112-0120123_6-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

05 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 janvier à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

05 janvier 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 19

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,
Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Marie CALURAUD,
Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Germaine DE BENGY, Régis MENNESSIER,
Chrystèl GOND, Anita GUINARD-AKRETCHÉ, Marie-Alvina SKURA,
Germaine DE BENGY, Dominique PERRAGUIN

Absentes avec pouvoir : Sébastien CHABOT pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Plan de financement-demande de subvention D.E.T.R.** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le programme de voirie 2023 :

L'estimation du projet est de **169 200,00 € HT**

Plan de financement :

Sources	Montant	Taux
Estimatif	169 200,00 €	
Etat : DETR	67 680,00 €	40%
Sous total	67 680,00 €	
Autofinancement	101 520,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement et dit que la dépense sera inscrite au budget 2023
- Sollicite l'aide de l'Etat (DETR)
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

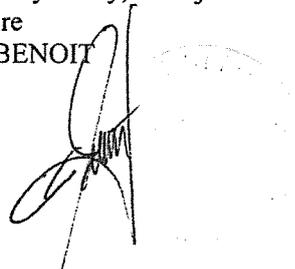
Secrétaire de séance

Pascal RENARD



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 16 janvier 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 16-01-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 16-01-2023
D 12.01.23_7

REÇU EN PREFECTURE
Le 16/01/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20230112-0120123__7-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

05 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 janvier à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

05 janvier 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 19

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,
Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Marie CALURAUD,
Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Germaine DE BENGY, Régis MENNESSIER,
Chrystèl GOND, Anita GUINARD-AKRETCHE, Marie-Alvina SKURA,
Germaine DE BENGY, Dominique PERRAGUIN

Absentes avec pouvoir : Sébastien CHABOT pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : Reversement de la taxe d'aménagement à la CCTHB

Lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022 il a été voté un taux de réversion de la
taxe d'aménagement à la CCTHB pour l'année 2023 (délibération D01.12.22._2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

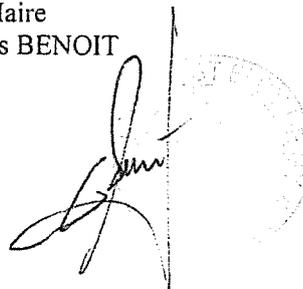
-décide d'abroger la délibération fixant le taux et de ne faire aucune réversion de la taxe
d'aménagement à la CCTHB

Secrétaire de séance
Pascal RENARD

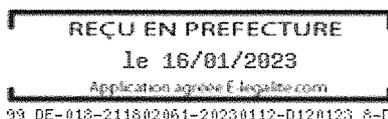


Fait à Saint-Eloy de Gy, le 16 janvier 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 16-01-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 16-01-2023
D 12.01.23_8



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

05 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 janvier à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

05 janvier 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 19

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,
Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Marie CALURAUD,
Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Germaine DE BENGY, Régis MENNESSIER,
Chrystèl GOND, Anita GUINARD-AKRETICHE, Marie-Alvina SKURA,
Germaine DE BENGY, Dominique PERRAGUIN

Absentes avec pouvoir : Sébastien CHABOT pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Comice agricole : participation au Comité d’organisation**

Le comice du canton de Saint Martin d’Auxigny aura lieu les 26 et 27 août 2023, afin d’organiser au mieux celui-ci, il est demandé à chaque Commune participante de verser 1,50 € par habitant au comité d’organisation ce qui représente pour la Commune la somme de **2 403,00 €** (1602 habitants)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de verser **2 403,00 €** au comité d’organisation du comice 2023

Secrétaire de séance
Pascal RENARD



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 16 janvier 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 16-01-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 16-01-2023
D 12.01.23_9

REÇU EN PREFECTURE
le 16/01/2023
Application agréée E-legalite.com

93_DE-018-211802061-20230112-0120123_9-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION

05 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 janvier à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

05 janvier 2023

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 19

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,
Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Marie CALURAUD,
Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Germaine DE BENGY, Régis MENNESSIER,
Chrystél GOND, Anita GUINARD-AKRETCHÉ, Marie-Alvina SKURA,
Germaine DE BENGY, Dominique PERRAGUIN

Absentes avec pouvoir : Sébastien CHABOT pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : Garderie tarif facturé aux familles

Depuis 2008 le tarif de 1,60 € l'heure est inchangé

Après avoir délibéré, avec 13 voix pour et 6 abstentions (**Mesdames, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Angélique HUET et Messieurs Sébastien CHABOT, Jean-Baptiste QUINDROIT n'ont pas pris part au vote ayant eux même des enfants inscrits dans les écoles**) à compter du 1^{er} février 2023

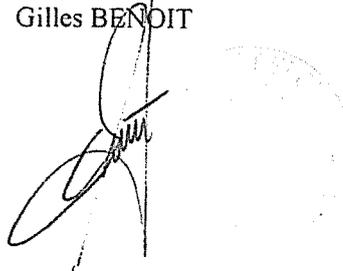
-d'augmenter le prix de l'heure de garderie facturé aux familles et qui est de 1,80 € à compter du 1^{er} février 2023

Secrétaire de séance
Pascal RENARD



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 16 janvier 2023

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 16-01-2023
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 16-01-2023
D 12.01.23_10

REÇU EN PREFECTURE

le 17/01/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-018-2118 02061-2023 0112-0120123_10-